



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
CLERMONTAIS

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	Votes : 34	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieurancabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2018 – 2024 – Avis des collectivités locales.

Monsieur Lacroix rapporte aux membres du Conseil communautaire que le projet de schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage pour la période 2018 – 2024 a été présenté en comité de pilotage le 20 mars 2018, et notifié aux collectivités locales concernées par courrier conjoint de Monsieur le Préfet de l'Hérault et de Monsieur le Président du Conseil départemental, en date du 26 juin 2018.

Les collectivités ont ainsi trois mois pour se prononcer sur ce nouveau schéma qui, pour la Communauté de communes du Clermontais, prend acte que l'intercommunalité répond aux obligations fixées par le précédent schéma, à savoir le fonctionnement d'une aire permanente d'accueil de 20 places sur CLERMONT L'HERAULT.

Aucune obligation nouvelle n'est fixée à la Communauté de communes, en terme d'emplacements.

La Communauté de communes devra toutefois veiller à une animation qualitative du projet social, inscrit dans le contrat avec l'exploitant de l'aire, la société SG2A l'Hacienda.

Considérant ces éléments, Monsieur Lacroix propose au Conseil communautaire de rendre un avis favorable sur le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2018 – 2024.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Lacroix, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DONNE un avis favorable sur le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage pour la période 2018 – 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX